

Image not found or type unknown



Succession après remariage

Par **mousse**, le **24/03/2008 à 16:39**

BonjourrrrrnMes parents mariés sous le bien de la communauté ont acquis une maison en 1959. ils ont 8 enfants EN 1973 ma mère décède mon père se remarie il a 3 nouveaux enfants. Donc la maison appartient en résumé à moitié à mon père et à moitié à ses 8 premiers enfants que passera t-il quand mon père va décéder (pour info il a 90 ans et ma belle mère 67 ans)rrrrnmerci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **24/03/2008 à 19:39**

Bonsoir,rrnNormalement et si aucune disposition n'a été adoptée pour le modifier et à défaut de testament, une épouse à reçoit 25% du patrimoine lorsqu'il y a des enfants nés d'un premier lit.